

LES SOUSSIGNES :

Monsieur François **TRIBOUT**, célibataire majeur,
demeurant à CHAMALIERES (63400) – 11, avenue Jean-Jaurès,

Ci-après dénommé : **LE CEDANT**.

ET :

Madame Nicole **BOURDIER**, célibataire majeure,
Demeurant à CLERMONT-FERRAND (63000) – 7,

Ci-après dénommée : **LE CESSIONNAIRE**.

VISÉ POUR TIMBRE ET ENREGISTRÉ A LA RECEPTE	
CLERMONT-FERRAND SUD-OUEST	
le 28 MAI 1998	Bordeaux 369/11
D'une part 228 F	
D'autre part 960 F	
Signature : <i>Lac</i>	
D'AUTRE PART	

Ont procédé, ainsi qu'il suit, à une cession de parts sociales.

CESSION DE PARTS

LE CEDANT CEDE, sous les garanties ordinaires de fait et de droit au **CESSIONNAIRE**, qui accepte, **500 parts sociales** de 100 FRANCS chacune, de la S.A.R.L. "AGENCE INFORMATIQUE TRIBOUT", au capital de 100 000 Francs, dont le siège est à CHAMALIERES (63400) – 11, avenue Jean-Jaurès, inscrite au RCS de CLERMONT-FERRAND, sous le numéro B 343 922 266.

LE CESSIONNAIRE sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour, aura, seul, droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours revenant auxdites parts, et sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

PRIX

La présente cession de parts est consentie et acceptée moyennant le prix de **VINGT MILLE FRANCS (20 000 F)**, payable en une ou plusieurs échéances et, au plus tard, le 31 décembre 1998.

SIGNIFICATION A LA SOCIETE

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes en vue de leur signification à la société par dépôt dudit original au siège social.

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la suite et la conséquence seront supportés par **LE CESSIONNAIRE** qui s'y oblige.

FAIT A CLERMONT-FERRAND,
Le 30 avril 1998
EN SIX ORIGINAUX.

*Bon pour cession de 500
parts sociales (Cinq cents)*

[Signature]

*Bon pour acquisition
de 500 parts sociales
(Cinq cents)*

[Signature]